

Ontario: Programme de logement abordable «Savings by Design» d'Enbridge Gas Projets de nouvelles constructions

Vous êtes une maison d'hébergement?

- En Ontario?
- Vous construisez un nouveau bâtiment?
- Au début du processus de développement (exploration de la faisabilité, début de la conception et du développement?)

Participez au [programme Savings by Design Affordable Housing d'Enbridge Gas](#) afin de bénéficier d'une aide financière:

- Travail de conception gratuit pour créer un projet performant et économe en énergie
- Jusqu'à 1 000\$ d'incitations financières par logement
- Un bâtiment plus optimal et plus confortable pour les locataires

Note: Vous devez disposer d'une équipe de conception du projet avant de solliciter ce financement (au moins; architecte, ingénieur en mécanique et ingénieur en électricité).

Fonctionnement du programme

Le programme se déroule en cinq étapes:

1. **Demande initiale:** Remplissez le formulaire de demande au bas de la [page web du programme](#) ou envoyez un courriel à Alexander Colvin, conseiller en solutions énergétiques, à alexander.colvin@enbridge.com, pour manifester votre intérêt. L'approbation de la demande intervient généralement trois jours après réception.
2. **Session initiale d'élaboration d'une vision:** L'équipe d'Enbridge Gas vous rencontrera pour définir les exigences de votre projet et vos priorités en matière de développement durable. Cet entretien dure une à deux heures et peut être organisé dès la semaine suivant l'approbation de votre demande initiale. Cette réunion vise à permettre à l'équipe d'Enbridge Gas de comprendre vos priorités.
3. **Atelier de conception d'une journée:** Une fois que l'équipe d'Enbridge Gas aura compris vos priorités, elle concevra et animera un atelier d'une journée entière adapté à vos besoins. Il faudra environ un mois pour mettre cet atelier au point. Votre équipe de conception (architecte, ingénieur en mécanique, ingénieur en électricité, etc.) participera à l'atelier gratuit d'une journée (en ligne ou en personne) pour apprendre comment maximiser les résultats énergétiques et environnementaux de votre projet avec des experts de l'industrie. Vous recevrez ensuite un rapport, les diapositives de la présentation et un enregistrement (le cas échéant) de l'atelier.
4. **Incitation pour les consultants:** Vous recevrez une prime de 7 500\$ pour couvrir les frais de participation à l'atelier d'une journée de votre équipe de conception et d'autres consultants concernés.

5. **Incitations par logement:** Vous et votre équipe de conception appliquerez ce que vous avez appris lors de l'atelier. En fonction de la performance énergétique de votre projet après la construction, votre organisation pourrait recevoir jusqu'à 1 000\$ par logement abordable, soit jusqu'à 120 000\$ (ou 120 logements). Vous recevrez 50% de l'incitation au stade du permis de construire, et les 50% restants seront versés après la construction, sur la base de la performance énergétique.

Avantages du programme

Le programme «Savings by Design» offre de nombreux avantages aux organisations qui conçoivent un bâtiment économe en énergie.

Ces avantages sont les suivants:

- Réduction des coûts de fonctionnement de l'organisation
- Réduction de la consommation d'énergie, limitant ainsi l'impact négatif de l'organisation sur le changement climatique et la détérioration de l'environnement
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Atteinte des objectifs de performance des programmes de financement des immobilisations, comme ceux de la [Société canadienne d'hypothèques et de logement](#) (SCHL) et de la [Fédération canadienne des municipalités](#) (FCM)
- Amélioration du confort des bâtiments grâce à des technologies et des éléments de conception efficaces sur le plan énergétique

La participation au programme est gratuite.

Admissibilité

Vous pouvez bénéficier de ce programme si vous êtes **une maison d'hébergement, un fournisseur de logements de transition ou avec soutiens**, un fournisseur de logements sociaux ou municipaux, ou si votre bâtiment est un immeuble multifamilial au prix du marché dont au moins 30% des unités sont à 80% ou moins du prix moyen du marché.

Vous devez avoir reçu, dans le passé ou actuellement, un financement gouvernemental. Il peut s'agir notamment du gouvernement provincial, de votre municipalité, de la SCHL ou de la FCM. Ce financement peut être destiné à vos opérations, à l'entretien ou à un projet d'investissement. Cette exigence vise à démontrer qu'un autre bailleur de fonds reconnaît que votre organisation fournit des espaces à loyer modéré et abordable.

En outre:

- Votre projet doit être situé en Ontario.
- Votre projet doit être situé dans une zone de service d'Enbridge Gas. (Voir la carte ci-dessous. Si vous ne savez pas si votre région est desservie par Enbridge, contactez Alexander Colvin pour déterminer si vous êtes admissible).
- Votre projet doit être au stade de la planification initiale, avant que les dessins de conception ne soient commencés.
- Votre projet doit créer au moins six logements. Il n'y a pas de nombre maximum de logements, mais le montant maximum de l'incitation est de 120 000\$.
- Pour recevoir des incitations financières par logement, votre projet doit atteindre 20% ou plus de la norme d'efficacité énergétique du Code du bâtiment de l'Ontario (OBC).

- Si votre projet est situé dans une municipalité dont les normes de développement écologique (Green Development Standards – GDS) exigent une amélioration de 20% ou plus par rapport à l'OBC, un objectif de performance supplémentaire de 5% par rapport à l'objectif GDS sera appliqué. Cette disposition s'applique aux projets réalisés à Toronto.
- La TVH ne sera pas ajoutée aux paiements d'incitation financière.

Comment présenter une demande

Remplissez le bref formulaire au bas de la [page web](#) de leur programme pour manifester votre intérêt, ou contactez Alexander Colvin, conseiller en solutions énergétiques, à alexander.colvin@enbridge.com, ou au (519) 670 2484.

Carte de la zone de service d'Enbridge

